

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N° 20260126_P_027
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec le centre de vacances « LES BATISSES DE COLEMPCE » pour l'organisation de deux séjours en pension complète qui se compose chacun de 3 jours et 2 nuits en faveur des enfants du territoire âgés de 6-8 ans et 9-11 ans.

Le Président,

N° 20260126_P_027

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**LES BATISSES DE COLEMPCE
42 IMPASSE DE LA CALADE
43150 CHADRON**

Pour l'organisation de deux séjours en pension complète, en faveur des enfants du territoire âgés de 6-8 ans et 9-11 ans au sein du centre de vacances « Batisses de Colempce ».

Date : Séjour 6-8 ans : du 20 au 22 juillet 2026
Séjour 9-11 ans : du 22 au 24 juillet 2026

Participants : 24 enfants par séjours soit 48 enfants au total.

Lieu : Centre de vacances « Les Batisses de Colempce »
43150 CHADRON

Montant : 5424.60€ TTC pour l'ensemble des séjours
Un acompte de 1630€ sera versé sur facture acompte

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESURSEMENE, Le 26 janvier 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260126-20260126_P_027-AU
Reçu le 05/05/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

